

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

**Excusé(e)s :**

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.  
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

***Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.***

***Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.***

-----  
**Rapport N° 24**  
**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT**  
**DANS LE DOMAINE SOCIAL**  
-----

*Sandrine BERGEROT-RAYNAL ne prend pas part au vote.*

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social, en raison de leur activité annuelle, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement.

### **Subventions de fonctionnement**

#### **Association Systèmes d'Echanges Locaux (SEL)**

L'association SEL (Systèmes d'Echanges Locaux) a pour objet de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de services de voisinage ; ces échanges étant effectués de gré à gré, entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

Son siège social est situé à 9 rue de Bonnefons à Clermont-Ferrand.  
Elle compte 56 clermontois sur 120 adhérents.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 250 euros au titre de l'année 2010.

#### **Association L'écoutille ADSEA**

L'association a pour objet la prévention, le dépistage et le traitement de l'inadaptation sous toutes ses formes.

A cet effet, son activité s'exerce auprès des personnes, des familles et des structures sociales. Dans ce but, elle peut créer et gérer des services ou institutions répondant à son objet.

L'Écouteille accueille, écoute, oriente, et accompagne des jeunes scolaires, apprentis, étudiants et déscolarisés de 14 à 21 ans.

L'articulation de cet accueil avec des actions extérieures en centre-ville : travail de rue ou participation aux actions en destination des jeunes et actions de prévention généraliste et spécialisée.

Le public ciblé est l'adolescent et ses parents.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 800 euros au titre de l'année 2010.

### **Association Jeunesse Ouvrière Chrétienne**

L'association Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) a été créée en octobre 2003. Elle a pour objet d'aider les jeunes travailleurs dans leurs vies professionnelles, de faciliter l'éducation esthétique, intellectuelle ou physique des jeunes, de faciliter le bon emploi, de leurs loisirs, de parfaire leur éducation.

Elle est reconnue d'éducation populaire.

L'AJOC œuvre à rassembler des jeunes de quartiers populaires pour les responsabiliser, les sensibiliser à l'action, à la citoyenneté, les aider à monter des projets concrets afin de les rendre acteurs de leurs vies, citoyens à part entière.

L'association compte 100 bénévoles et 1300 adhérents dont 90 clermontois.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 400 euros au titre de l'année 2010.

### **Association Notre Temps Libre**

L'association Notre temps Libre, créée en 1984 a pour objet de créer et trouver des activités et animations diverses pour ses adhérents puis des actions caritatives (ex : maison des parents, visites aux malades).

L'association compte 13 bénévoles dont 10 clermontois, et 105 adhérents.

Les projets poursuivis sont principalement d'ordre touristique et culturel : voyages, visites de musées ...

L'association bénéficie d'un local permanent de la Ville dans un immeuble situé 13 rue des 4 Passeports.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 430 euros au titre de l'année 2010.

### **Association Enfance et Partage**

L'association a pour but de prévenir, d'assister et de défendre les enfants de toute atteinte à la personne humaine, notamment toutes formes de mise en péril de violences psychiques, psychologiques, morales, sexuelles, y compris les atteintes à la vie et d'apporter des secours immédiats à l'enfant où qu'il se trouve.

Elle met en place des actions de prévention mais également des permanences téléphoniques.

L'association s'est donnée comme mission prioritaire de mener des actions de prévention en milieu scolaire, pour informer, sensibiliser et dialoguer sur le thème de la maltraitance et des droits de l'enfant.

L'association compte 400 bénévoles au niveau national dont 7 Clermontois.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 600 euros au titre de l'année 2010.

### **Association Jonathan Pierres Vivantes**

L'association Jonathan Pierres vivantes, créée en 2003 sur le Puy-de-Dôme, a pour objet l'entraide des familles endeuillées par la perte d'un enfant quelle que soit la cause du décès.

L'association bénéficie d'un agrément associatif attribué par la fondation de France. Jonathan Pierres Vivantes est une émanation de l'association nationale.

Le nombre d'adhérents est de 38 familles dont 10 clermontoise.

Ces actions consistent notamment en des journées d'actions et d'information, bibliothèque, agrément comme structure d'aide à la famille et participe à la prévention du suicide chez les jeunes.

Le solde positif du budget précédent est utilisé pour financer une partie de l'équipement bureautique et informatique. La subvention sollicitée cette année serait affectée au coût de la formation et à l'investissement dans l'équipement bureautique.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 300 euros au titre de l'année 2010.

### **Association Club Viviani**

L'association club Viviani, créée en février 1981, a pour objet d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des retraités.

L'association compte 174 adhérents avec une moyenne d'âge de 75 ans.

Les activités de l'association sont principalement d'ordre touristique et culturel : concours de belote, repas, spectacle, voyage,...

L'association a organisé 23 manifestations et offert 5216 goûters en 2009.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 1000 euros au titre de l'année 2010.

### **Association ADFI**

L'association de défense des familles et de l'individu du Puy de dôme a été créée le 22 mai 1999. Elle a pour objet de prévenir et défendre les familles et l'individu contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère de sectes destructrices portant atteinte aux droits de l'homme et libertés fondamentales définies par la Déclaration des Droits de l'Homme.

L'association est agréée par le Ministère de l'Education Nationale et reconnue d'utilité publique.

Un bureau est mis à disposition de l'association par la Ville à la Maison des Associations située 2 boulevard Trudaine à Clermont-Ferrand.

Son activité se traduit par la mise en place d'un centre d'accueil, de documentation, d'information sur les mouvements sectaires au service de toute personne qui se trouve confrontée à ces phénomènes.

Son bilan d'activité pour 2009 recense notamment 1130 heures de bénévolat en direction de 230 personnes sensibilisées.

L'ADFI compte 9 bénévoles.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 250 euros à l'association ADFI au titre de l'année 2010.

### **Association APF 63**

L'Association des Paralysés de France est une association qui a pour objectif de soutenir et accompagner des personnes en situation de handicap moteur ou sans troubles associés.

Créée le 26 avril 1933 à Paris, l'APF est reconnue d'utilité publique.

La section départementale compte 304 bénévoles dont 297 Clermontois, et 6 salariés.

Elle dénombre 318 adhérents dont 175 Clermontois.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 900 euros au titre de l'année 2010.

### **Association Les Blouses Roses**

L'association Les Blouses Roses existe sur le plan national depuis 60 ans. Un comité s'est créé sur Clermont-Ferrand depuis 2006.

Il a pour but de contribuer au mieux être des malades, personnes handicapées et âgées, en allant à leur rencontre, quels que soient leurs lieux de vie, en les aidant à garder ou à retrouver le goût de vivre, au travers d'animations actives, de loisirs créatifs et d'activités partagées. Ces missions peuvent être complétées par des actions spécifiques mises en place sur le territoire d'intervention du comité local dans le cadre du projet associatif de l'Association.

Elle bénéficie de la mise à disposition d'un local pour ces réunions et ses formations au Centre Jean Richepin, 17 rue Jean Richepin.

Cette association compte 21 bénévoles dont 7 clermontois.

Les Blouses Roses interviennent par séance de 2h30 environ.

L'association intervient sur 5 sites dont un sur Clermont-Ferrand : Le doyenné de l'Oradou.

L'association intervient sur les communes de Mozac, Romagnat, Riom et Ceyrat. Elle présente un bilan quantitatif :

<b>2009</b>	<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>Autres communes du département</b>	<b>Part de l'activité de l'association concernant les Clermontois</b>
Nombre de séances	46	191	<b>24.08%</b>
Bénéficiaires	339	1856	<b>18.26%</b>

Le service informatique va proposer à l'association un don de matériel informatique réformé de moins de 3 ans.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer la somme de 200 euros au titre de l'année 2010.

### **Subventions de fonctionnement affectées nominativement**

#### **Association SOS AMITIE**

L'association créée à Clermont-Ferrand en 1972, est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse. SOS AMITIE Auvergne est une émanation de l'association nationale.

Elle effectue une prévention du suicide par l'écoute téléphonique 24H/24 et 365 jours par an.

Clermont-Ferrand se situe au 10<sup>ème</sup> rang des 49 postes les plus sollicités, juste derrière Paris, Lyon, Lille, Toulouse et Bordeaux.

Pour 2010, SOS Amitié prévoit d'assurer la formation continue des écoutants actuels, recruter, mettre en place des actions de partenariat avec d'autres centres d'écoute.

Je vous rappelle que la Ville a conclu un contrat en 1993 dans lequel est stipulé que la subvention allouée devrait couvrir 50% du montant du loyer annuel.

Cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement affectée de la Ville de Clermont-Ferrand. Cette année, la somme de 2620 euros a été prévue par le budget primitif 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'entériner la somme de 2620 euros en subvention affectée.

## **Association Banque Alimentaire**

La Banque Alimentaire est une association à but alimentaire et reconnue d'utilité publique. Elle a pour objectif de lutter contre la faim en évitant le gaspillage de nourriture. Son action repose sur un principe : tout est don et partage.

Elle collecte, stocke, gère et met à disposition gratuitement les produits en excédent : CEE, industries agro-alimentaires et grandes surfaces.

L'association est animée par 27 bénévoles, et compte 13 salariés.

La banque alimentaire nous informe que 285 000 kg de nourriture ont été distribués aux associations clermontoises cette année.

Cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement affectée de la Ville de Clermont-Ferrand. Cette année, la somme de 2560 euros a été prévue au budget primitif 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'entériner la somme de 2560 euros en subvention affectée pour cette association.

### **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2010

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe,  
Françoise NOUHEN